

Est-il possible d'annuler un PV 659 ?

Par Krissee, le 23/08/2017 à 02:10

Une association d'huissiers de justice a été mandatée par Pôle Emploi pour le remboursement d'une certaine somme et a envoyé un clerc assermenté afin de me remettre l'acte, mais celui-ci prétend ne pas avoir trouvé mon adresse, le lieu et ni mon nom sur la boite aux lettres et sur l'annuaire...A vrai dire, on dirait qu'il n'est jamais passé...

Par conséquent, l'acte a été converti en procès verbal de recherches infructueuses(art.659)et m'a été adressé avec accusé de réception.

Sachant que j'ai signé l'accusé de réception de la lettre de l'huissier (afin d'en connaître le contenu comme c'était la première fois que je faisais affaire à ce genre de situation), est-ce une preuve que j'existe à cette adresse ? Et peut-on annuler ce PV 659 ?